

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2009**

L'an deux mille neuf et le vendredi 20 février à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

### Présents :

Mesdames Laurence CLOT, Houria Gomez, Jeannine GUIGON, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER.  
Messieurs Michel DONOLATO, André OEIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE,

### Absents :

Monsieur Yves Chave

Pouvoir a été donné par Monsieur Jean-Paul NEUFMARS à Monsieur Michel DONOLATO.

Pouvoir a été donné par Monsieur Gilles Reynaud à Monsieur Bruno Vialatte.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence Costa à Madame Houria Gomez

Pouvoir a été donné par Madame Nicole Vessières à Monsieur Roger Ouvrier Bonnaz.

Madame Maryline Wagner a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2009 est lu et approuvé à l'unanimité.

---

## **DELIBERATIONS**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**

Le Conseil Municipal a délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2008. Les résultats présentés par Monsieur l'Adjoint au Maire sont les suivants :

I.Compte Administratif VILLE 2008 : en excédent de 433 774,04 ,

II.Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2008: en excédent de 10 805,98 ,

III.Compte Administratif CCAS 2008 : en excédent de 1 813,95 ,

Soit un excédent total de : 446 393,97 .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2008.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- 1) l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2008 du CCAS de 1 813,95 au chapitre 002 du Budget Primitif 2009.
- 2) l'affectation de l'excédent d'exploitation 2008 du Budget Assainissement de 32 387,48 au chapitre 1068 du Budget Primitif 2009.
- 3) l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2008 du Budget Ville de 83 537,34 au chapitre 1068 et 80 000 au chapitre 002 du budget primitif 2009.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2008 et d'avoir travaillé en respectant l'orientation budgétaire prise en avril 2008 par le nouveau Conseil Municipal concernant les engagements financiers à savoir :

- La stabilisation des dépenses de fonctionnement qui a permis un autofinancement pour réaliser les programmes d'investissement sans avoir recours à l'emprunt en 2008, tout en augmentant la participation aux frais scolaires (+ 5 %) et une augmentation de 10 % du colis de fin d'année pour les aînés de + de 65 ans.
- Le maintien de la stabilité des contributions directes sans augmentation des taux communaux d'imposition (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) depuis 2004.
- La réalisation d'études d'assainissement et du schéma d'assainissement général, ainsi que des projets de travaux pour l'aménagement du village.

- Le démarrage de la révision du PLU.

### **Réalisation d'un terrain multisports**

Le Maire expose au Conseil Municipal, il y a lieu de prévoir l'aménagement d'un terrain multisports sur le plateau omnisport du quartier Fondchaud pour les activités sportives scolaires et dans le cadre de l'aménagement du village.

Ce terrain multisports permettrait de pratiquer du basket-ball, du mini football, du hand-ball, du volley-ball, badminton, ...pour les écoles et pour les habitants des quartiers proches (tels que les lotissements Fondchaud, EDF, Les Vignes, Les Tilleuls).

Des devis ont été demandés et ont été présentés au Conseil Municipal : entreprise FUNRAMP pour un montant de 36 750,00 HT, entreprise HUSSON COLLECTIVITES pour un montant de 46 093,30 HT et entreprise TRANSALP pour un montant de 28 938,20 HT.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier de projet:

- Décide à l'unanimité de procéder à l'installation d'un terrain multisports sur le plateau omnisport du quartier Fondchaud et de retenir l'entreprise TRANSALP pour un montant de 28 938,20 HT,
- Charge le Maire de demander les subventions afférentes à ce projet auprès du Conseil Général de la Drôme, du Conseil Régional ainsi qu'auprès de tout autre organisme finançant ce type de projet,
- Charge le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces, actes ou documents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

### **Réfection du jeu de boules :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réfection du jeu de boules, endommagé par les dégâts d'orage du 12 août 2008 et des 3 et 4 septembre 2008.

Des devis ont été demandés auprès d'entreprises compétentes pour refaire ce boulodrome.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier de projet:

- Décide à l'unanimité de procéder à la réfection du jeu de boules et de retenir l'entreprise EUROVIA DALA pour un montant de 21 070 HT soit 25 200 TTC
- Charge le Maire de demander les subventions afférentes à ce projet auprès du Conseil Général de la Drôme ainsi qu'auprès de tout autre organisme finançant ce type de projet,
- Charge le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces, actes ou documents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

### **Indemnités de fin d'année de madame Comte :**

En raison de la mutation de Mme Aurélie COMTE au 1er février 2009 en Mairie de Saint-Germain en Ardèche, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer par anticipation une indemnité de fin d'année au titre de l'année 2009 à Mme Aurélie COMTE, en application des textes suivants :

Cette indemnité sera versée sous forme d'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP).

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Mme Aurélie COMTE le montant suivant : 35,16 euros, correspondant à la totalité de l'indemnité annuelle de 422,00 au prorata du nombre de mois travaillés, à savoir un mois, celui de janvier 2009.

Le versement de ces indemnités est soumis au respect des critères suivants :

- Efficacité sur le poste,
- Sécurité,
- Respect des activités et du matériel,
- Comportement avec élus, et/ ou public et autres collègues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (Mr Bruno VIALATTE ne prenant pas part au vote) :

- D'attribuer à Mme COMTE Aurélie une Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP), au titre de l'année 2009.
- Charge le Maire de faire le nécessaire.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif Ville 2009- section de fonctionnement- chapitre 012 charges de personnel.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

### 1. Ecole :

- 4 nouvelles inscriptions ont eu lieu pour la rentrée 2009, en maternelle.
- Le nouveau car scolaire a pris ses fonctions le 26 janvier. Il a été demandé par Mme Faure d'utiliser ce car pour les 2 prochaines sorties scolaires les 27 février et 5 mars.

### 2. Bibliothèque :

- Les barillets des portes de la bibliothèque ont été changés, ainsi qu'un nouveau système d'alarme qui inclut l'ensemble du bâtiment (bibliothèque et salle de réunion)
- Un devis a été demandé à Monsieur Creston pour une porte de séparation entre la bibliothèque et le couloir.
- Un devis pour le logiciel MICROBIB a aussi été demandé afin d'informatiser le système de prêt et retour des livres.
- Bilan 2008 :

- 4883 prêts de livres (+2.27% / 2007) : moyenne de 407 livres par mois.
- 81 lecteurs inscrits (17 H et 64 F)
- 48 adultes abonnés qui viennent régulièrement
- 44 dons
- 2400 livres en fonds propre
- 109 enfants viennent sur le temps scolaire et 61 enfants en dehors du temps scolaire.

### 3. Environnement

- 17 fixations de 750 litres et 2 de 340 litres pour les containers ordures ménagères et tri sélectif seront installés au 2ème trimestre 2009 (Coût HT 2843 )

### 4. Sports/Animations :

- Une réunion a eu lieu avec tous les présidents des associations de la Coucourde afin de leur présenter le projet du téléthon pour 2009. Les présidents seraient d'accord pour organiser cette manifestation (importante tant au niveau logistique qu'au niveau humain) en entente avec la commune des Tourettes.

- randonnée des 15 : elle aura lieu le dimanche 22 mars. Trois parcours : 9, 12, 20 kilomètres. Un point de ravitaillement sera positionné à La Coucourde.

### 5. dégâts d'orage :

- Le Conseil Général a attribué une subvention de 36000 pour les dégâts d'orages 2008, soit 40% du montant HT des travaux de voirie uniquement.
- 3000 de subvention ont été attribués par le député Franck Reynier.
- La route de Lachamp sera réparée dans les prochaines semaines ; la route vers l'église de Derbières sera aussi réparée. En ce qui concerne la passerelle de Leyne, une étude hydraulique est en cours, à la demande du maître d'oeuvre afin que la réfection de cette passerelle soit faite dans les règles de l'art et surtout pérenne.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 20 février 2009

Le Maire

**Jean-Luc ZANON**